



**HAL**  
open science

# L'animal mis au travail par l'administration en Afrique subsaharienne francophone

Dominique Taurisson-Mouret

► **To cite this version:**

Dominique Taurisson-Mouret. L'animal mis au travail par l'administration en Afrique subsaharienne francophone. Ranger l'animal, L'impact environnemental de la norme en milieu contraint II : exemples de droit colonial et analogies contemporaines, Victoires-Editions, pp.211-227, 2014, 978-2-35113-229-6. halshs-01089320

**HAL Id: halshs-01089320**

**<https://shs.hal.science/halshs-01089320>**

Submitted on 8 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **RANGER L'ANIMAL**

## **L'impact environnemental de la norme en milieu contraint II**

**Exemples de droit colonial et analogies contemporaines**

VICTOIRES  
ÉDITIONS



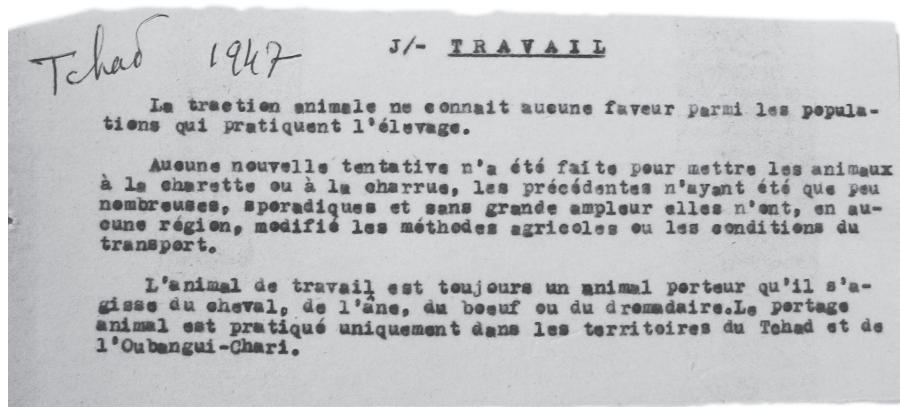
# SOMMAIRE

---

Préface	
Jean-Pierre Marguénaud, université de Limoges.....	5
Présentation	
Éric de Mari, université Montpellier 1.....	13
<b>Chapitre 1 – Classer l'animal dans les règles du droit</b> .....	17
Introduction, Vincente Fortier, université de Strasbourg, et Éric Wenzel, université d'Avignon.....	18
Au soutien de la protection de l'animal, le classement de l'animal transcatégoriel Claire Vial, université Montpellier 1.....	21
De « l'espèce » aux « primates non humains » : origines, interprétations et implications des classifications gradualistes en droit Sonia Desmoulin-Canselier, université Paris 1.....	34
Ranger l'animal par sa valeur Malo Depincé, université Montpellier 1.....	50
L'animal et le droit des contrats spéciaux, ou le Droit dérangé par l'animal Christine Hugon, université Montpellier 1.....	60
L'animal de laboratoire au XXI <sup>e</sup> siècle : norme et critères de classement Alain Michel, université Montpellier 1.....	73
Le droit et l'animal chez les Anciens : l'État, le cheval de guerre et le cavalier aux IV <sup>e</sup> -III <sup>e</sup> siècles av. J.-C. Jérémy Clément, université Montpellier 3.....	86
L'animal sacralisé, Vincente Fortier, université de Strasbourg.....	100
La citoyenneté animale : mirage ou solution miracle ? Pierre Brunet, université Paris-Ouest Nanterre-La Défense.....	112
« Ranger l'esclave » <i>versus</i> « ranger l'animal » en droit français : quelques pistes de comparaison Jean-François Niort, université des Antilles et de la Guyane.....	25
Ranger l'homme ou ranger l'animal ? Daniel Mainguy, université Montpellier 1.....	48
<b>Chapitre 2 – Classer l'animal sous la contrainte des disciplines coloniales</b> .....	163
Introduction, Jean-Charles Clanet, IRD Montpellier.....	164
Archéologie coloniale du naturalisme animal Aliénor Bertrand, CNRS & ENS Lyon.....	167
L'animal des zones pastorales sahariennes à l'époque coloniale Jean-Charles Clanet, IRD Montpellier.....	181

L'humanité de l'animal à l'épreuve de la « mise en valeur » coloniale (bovins, équidés, canin... des exemples du Nord-Cameroun) Christian Seignobos, IRD.....	197
L'animal mis au travail par l'administration en Afrique subsaharienne francophone Dominique Taurisson-Mouret, UMR 5815 CNRS.....	211
Qu'est-ce qu'un bœuf (aux colonies)? Éric de Mari, université Montpellier 1.....	228
L'animal errant en Indochine, s'en protéger ou en profiter ? Adrien Blazy, université Toulouse 1.....	241
Dérangement et rangement des poissons aux colonies : le défi de l'Administration en Afrique occidentale française Monica Cardillo, université Montpellier 1.....	249
Le vol de bétail en Algérie – Le droit français face à la solution coutumière : un choc des cultures Martine Fabre, UMR 5815 CNRS.....	263
Le dommage et l'animal dans les colonies françaises : à la recherche de la responsabilité du fait des animaux en droit colonial Carine Jallamion, université Montpellier 1.....	281
Un exemple colonial : les exigences normatives du transport maritime des animaux Betty Noël, université Montpellier 1.....	296
Conclusion :	
Ranger l'animal, éléments de conclusion, afin que « les faits finissent toujours par triompher des théories » Martine Fabre, Carine Jallamion, Claire Vial.....	309
Les auteurs de l'ouvrage.....	323

## L'animal<sup>93</sup> mis au travail par l'administration en Afrique subsaharienne francophone



Anom, Aix-en-Provence,  
Dossier sur le travail animal : FM 211 col/132 (1943-1959). © DR

Cet extrait d'un rapport officiel<sup>94</sup> pose certains problèmes récurrents de la colonisation agricole en Afrique subsaharienne dans lesquels l'animal occupe une position centrale. De très nombreux autres documents aussi saisissants<sup>95</sup> montrent que dans la plupart de ces territoires, colonisés pour certains depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la traction animale ne connaît encore dans les années cinquante aucune faveur parmi les paysans indigènes : le seul travail demandé aux animaux étant le portage<sup>96</sup>. Ces rapports finissent tous par conclure que le problème du travail animal reste inchangé dans la population, malgré les efforts éducatifs et réglementaires mis en œuvre, et que la plupart des paysans malheureusement se désintéressent autant du travail animal que de leurs attelages.

<sup>93</sup> Nous ne parlerons ici que des animaux potentiellement capables de travailler selon les critères du colonisateur, en particulier les bovins.

<sup>94</sup> Anom, Aix-en-Provence, Fonds ministériels (FM) 211 col/132 (1943-1959) : dossier sur le travail animal.

<sup>95</sup> Ces rapports sont conservés aux Archives nationales d'outre-mer (Anom) dans différents fonds, les plus importants étant pour le second Empire colonial les Fonds ministériels (Archives administratives des Colonies, ministère des Colonies) et les Archives de l'Agence économique de la France d'outre-mer (Agefom).

<sup>96</sup> Ainsi en AEF en 1946 : « Le seul travail demandé aux animaux est le portage. Là encore tout est à faire : mise des animaux à la charrette et à la charrue » ; au Sénégal en 1952 : « *Animal de travail* n'a pas un sens exclusif et, par suite, l'on ne peut avoir qu'une vague idée du nombre de bêtes collaborant aux activités agricoles. (...) Les seuls éleveurs de bovins sont les Peulhs, mais le Peulh est à un stade de civilisation pastorale nomade, et généralement se désintéresse de la culture. De leur côté, les populations agricoles du territoire ne savent pas soigner, et encore moins dresser, le zébu ou le n'dama. Le bœuf est plus fréquemment un animal porteur. » ; ou encore au Togo en 1959 : « La plupart des paysans malheureusement se désintéressent du travail animal. »

Pourquoi l'introduction du travail attelé en Afrique subsaharienne apparaît-elle encore dans ces rapports comme un relatif échec, alors que de multiples tentatives ont été mises en œuvre, pour certains territoires, depuis le début de leur conquête ? Quelles sont les raisons qui rendent le déclassement-reclassement de l'animal porteur en animal tracteur si difficile à imposer ? Les deux questions sont liées. Pour tenter d'y répondre, on s'appuiera sur la littérature scientifique et la littérature documentaire professionnelle (écrits des hommes qui ont travaillé et qui travaillent encore sur le terrain), ainsi que sur les archives produites par l'administration coloniale et consacrées à l'agriculture et à l'élevage en Afrique subsaharienne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1960<sup>97</sup> : rapports des responsables des services vétérinaires et des services agricole et d'élevage, carnets de bord et mémoires des administrateurs, etc., instructions administratives, législation élaborée en métropole ou directement dans les territoires.

Le travail présenté ici a consisté à relier sous forme d'un parcours narratif ces témoignages extrêmement vivants et actuels. Tout en expliquant en partie la situation et les difficultés récurrentes de l'agriculture dans les ex-colonies d'Afrique subsaharienne<sup>98</sup>, ils permettent de conduire une analyse conjuguée des efforts de l'administration coloniale pour convertir l'Afrique subsaharienne aux bienfaits de « l'animal culture », et des résistances qui lui furent opposées par les populations, le terrain, et par l'inconséquence de son action elle-même.

L'objectif du colonisateur est clair. Il consiste à accroître la production agricole dans les territoires conquis, créer de la richesse et « faire accomplir [aux paysans africains], en quelques décades [décennies], plus de progrès économiques qu'ils n'en ont réalisés au cours de millénaires<sup>99</sup> », quitte à faire évoluer la relation qu'ils entretiennent justement depuis des millénaires avec l'animal. Puisqu'en effet, faire des progrès en matière agricole signifie, et on le trouve déjà (ou encore) écrit sous la plume d'un administrateur dans le Fouta Djallon en 1897<sup>100</sup> : « installer des fermes où nos jeunes noirs s'habitueront à l'usage de la charrue (...) en même temps qu'ils apprendront à soigner leur bétail comme nous savons le faire », le dressage de l'animal permettant dans une première étape de substituer la charrette à l'homme comme moyen de transport.

Pour le colonisateur, l'agriculture indigène se trouve en effet au même stade que l'agriculture européenne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et par conséquent « son évolution

---

<sup>97</sup> Voir *ibid.*

<sup>98</sup> Voir dans le même esprit, l'article de C. Pessis, « La machine au secours de l'Empire colonial ? La mécanisation de l'agriculture et ses détracteurs en Afrique tropicale française », *Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, C. Pessis, S. Topçu, C. Bonneuil (dir.), La Découverte, 2013 (*Cahiers libres*), p. 137-157. Et surtout la somme rassemblée par René Tourte dans son *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone*, 6 vol. (<http://www.fao.org/docrep/009/a0217f/a0217f00.htm>).

<sup>99</sup> Circulaire du 25 février 1930 du gouverneur général Carde, citée par R. Tourte, *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone, op. cit.*, vol. 5, p. 607.

<sup>100</sup> Anom, SG GIN /XIII 7, Lettre de E. Noirot, administrateur, pour recruter des cultivateurs français pour le Fouta Djallon, Guinée française, 1897.

vers le progrès doit suivre les mêmes voies<sup>101</sup> ». On va donc appliquer la méthode qui a réussi en Occident, caractérisée par une intensification constante de l'utilisation du travail, de l'animal et de la terre, et qui a longtemps reposé sur le profit réalisé par l'intermédiaire des animaux domestiques. Le travail de l'animal est donc un élément déterminant du système socio-économique mis au point en Europe<sup>102</sup>. Les rapports des Services agricoles se réfèrent d'ailleurs souvent aux expériences réalisées sur le continent à des fins de comparaison avec ce que l'on était en train de construire dans les colonies.

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en 1884-1885, Korper, chef de la Mission agricole et zootechnique dépêchée par le ministère de la Marine et des Colonies au Soudan occidental, déclare que l'agriculture est la base essentielle de la colonisation, et surtout le fondement de toute économie politique<sup>103</sup>. Plus tard, F. Guynet, en parlant des conséquences de l'évolution des indigènes de l'élevage à l'agriculture, se réfère au « phénomène si considérable qui s'est produit en Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle quand, à la culture des céréales on a substitué l'élevage du bétail. Ça a été une révolution économique. Il fallut moins de main-d'œuvre et plus de terres<sup>104</sup> » ; ou encore le gouverneur Carde déjà cité qui ne voit pas « *a priori* quel obstacle insurmontable s'opposerait à ce qu'il se produisît dans l'exploitation de la terre africaine, l'équivalent de la transformation industrielle constatée en Europe. » Il ajoute, et c'est intéressant pour comprendre les ressorts de l'action coloniale, que le seul obstacle à ce projet se trouve « en nous-mêmes, en nous, fonctionnaires de tout ordre et de tous grades (...) »<sup>105</sup>.

F. Sigaut, bien plus tard, démontrera que cette vue des choses est pourtant loin d'être confirmée historiquement : « Nous avons tous (...) hérité d'un schéma mental dans lequel les labours sont au premier rang des tâches de l'agriculteur (...), (donc) un domaine prioritaire de la recherche d'innovations (...) ; ainsi l'ont entendu tous les Européens qui ont mis « la culture attelée » au premier rang de leurs préoccupations en Afrique depuis un siècle (...) »<sup>106</sup>. Mais, peu importait alors, puisque l'expérience dictait au colonisateur ce qu'il convenait de faire et comment il allait falloir le faire<sup>107</sup>.

<sup>101</sup> Rapport de M. Dumont sur « Amélioration technique de l'agriculture et amélioration de la situation économique de l'agriculteur », *Commission spéciale de l'agriculture*, 8<sup>e</sup> séance, 9 janvier 1935, Anom, Agefom//815 FM, p. 8, p. 15 « L'Europe a mis des siècles à parvenir au degré de civilisation actuelle. Les colonies ne peuvent nous rattraper trop vite sans danger. »

<sup>102</sup> Voir par exemple, N. Dessaux, « Penser l'amélioration animale au XVIII<sup>e</sup> siècle : les brochures de Gabriel Calloet-Kerbrat », *Domestications animales : dimensions sociales et symboliques, Anthropozoologica*, 39(1), 2004, Paris, Publications scientifiques du Museum, p. 123-142.

<sup>103</sup> Korper, « Mission agricole et zootechnique dans le Soudan occidental 1884-1885 », Anom, Agefom//61.

<sup>104</sup> Lettre de W. Guynet, vice-président de la section congolaise de l'Union coloniale, du 3 décembre 1906 adressée au Commissaire général du Congo français, *Quinzaine coloniale*, 25 décembre 1907, p. 1087.

<sup>105</sup> Circulaire du 25 février 1930 du gouverneur général Carde, *op. cit.*

<sup>106</sup> F. Sigaut, « Coup d'œil sur l'histoire à long terme de la mécanisation en agriculture » CIRAD MESRU, Séminaire d'économie rurale, *Économie de la mécanisation en région chaude*, Montpellier 14-16 septembre, 1988, p. 53-71.

<sup>107</sup> « Il faut entreprendre sans tarder la véritable conquête de l'Afrique occidentale, la conquête scientifique et économique par le commerce et l'industrie, par le pic et la charrue. », *Bulletin de l'Union coloniale française*, 25 mars 1903, p. 191.



Or dans les territoires de l'Afrique subsaharienne, la relation homme animal est très particulière, autrement dit, bien différente de celle que le colonisateur connaît. Cette relation investie de fortes composantes symboliques relève d'une autre représentation du monde où l'animal est tout à la fois un membre à part entière des sociétés indigènes<sup>108</sup>, un investissement sociologique, et une manière de marquer sa place dans la hiérarchie sociale<sup>109</sup>. L'indigène qui vit un rapport ontologique avec l'animal n'accorde aucune valeur particulière au travail que celui-ci pourrait lui fournir<sup>110</sup> : les biens qu'il accumule ont une signification propre indépendante de leur usage économique, et le bétail majoritairement utilisé dans le cadre de dots, cadeaux, investissement somptuaire, sacrifices, est à la fois un placement dont on peut se défaire pour une fête ou un deuil, et un signe de prestige qu'il faut augmenter sans chercher à en faire une exploitation rationnelle ou rentable<sup>111</sup>. Et naturellement, dans ce contexte, le paysan ne cherche pas lui non plus à accroître sa production en utilisant des méthodes innovantes, en se faisant aider d'un animal qu'il dominerait, car ses gestes et ses pratiques ont une signification et relèvent de rites ancestraux qu'il ne lui appartient pas de bouleverser<sup>112</sup>.

En outre, dans ce paradigme où l'animal ne travaille pas, excepté pour le portage direct, le projet de civilisation du colonisateur fut rendu encore plus difficile du fait de la disjonction naturelle de l'agriculture et de l'élevage : l'un et l'autre sont « culturellement distants ». Une quantité considérable de publications analyse non seulement cette disjonction observable dans différents territoires (pas seulement en Afrique subsaharienne), mais aussi les moyens d'y remédier et leur relative ineffectivité<sup>113</sup>. Gabriel Boudet, dans ses *Réflexions sur l'association agriculture-élevage*, parle encore en 1969 de cette association qu'il faudrait réaliser « sous forme d'une symbiose », comme d'une formule d'avenir pour l'Afrique : l'élevage apporterait à l'agriculture la fumure et la culture attelée, et l'agriculture pourrait contribuer de son côté à l'alimentation du bétail<sup>114</sup>.

**108** D. Lestel parle de « communauté hybride homme-animal », *L'Animal singulier*, Paris, 2004, p. 30.

**109** Voir *L'Homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad*, C. Baroin et J. Boutrais (Éds), IRD, 1999.

**110** « Les créatures gardent entre elles un rapport ontologique », P. Hugon, « Les blocages socio-culturels en Afrique noire », *Tiers-Monde*, 1967, t. 8, n° 31, p. 699-709.

**111** Beaucoup de travaux sur la question, citons F. Dumas-Champion, « L'activité pastorale et le cycle végétatif chez les Masa (Tchad/Cameroun) », *Le Lien au bétail, Journal des africanistes*, 78-1/2, 2009, p. 143-156.

**112** « C'est une société statique fondée sur la croyance en ses valeurs ancestrales, et dont le dynamisme est de simple reproduction. », voir Hugon, 1967, *op. cit.*, p. 701-703.

**113** Beaucoup d'entre elles sont analysées dans P. Lhoste et G. Thierry et J. Huguenin, *Traction animale et développement agricole des régions chaudes : les animaux*, CIRAD, 1990. On peut aussi citer A. Fournier, « La culture attelée au Nord-Cameroun. Bilan et perspectives d'avenir », *Promotion rurale*, 1973/01-02, n° 49, p. 3-14. et sa thèse sur *La Culture attelée et l'association agriculture-élevage dans la province du Nord-Cameroun. Bilan d'une innovation technologique en milieu rural traditionnel soudano-sahélien*, EHESS, 1974 ; Y. Bigot, *Un siècle d'histoire d'une technologie agricole : la traction animale en Guinée*, Bamako, CMDT, 1988 ; A. Bere, *Contribution à l'étude de la traction bovine au Sénégal*, Dakar, EISMV, n° 9, 1981 (Thèse).

**114** G. Boudet, *Réflexions sur l'association agriculture-élevage*, Maisons-Alfort, IEMVT, 1969, p. 225-230.

Il est vrai qu'à l'arrivée du colonisateur, les éleveurs possédaient bien les gros animaux nécessaires en principe à la traction, mais ils ignoraient totalement l'art de les utiliser pour le travail et la fertilisation des terres ; ils pratiquaient par ailleurs un élevage extensif semi-nomade peu adapté à la production de fumure organique, ce qui supposait pour le colonisateur de leur faire adopter un élevage intensif avec pacage des troupeaux à proximité des fermes. Quant aux paysans qui ne disposaient de leur côté que d'un outillage rudimentaire, ils ne connaissaient aucun des instruments requis pour le travail du sol par l'animal tels les charrues, les jougs, les attelages et les charrettes.

Ces territoires et ces populations fonctionnaient apparemment selon d'autres systèmes de production et d'organisation, avec une relative adéquation de leurs pratiques avec les conditions biophysiques et culturelles, mais les pratiques culturelles et pastorales indigènes furent plus pensées par le colonisateur comme des expériences empiriques que comme des véritables savoirs construits, référencés et théorisés, qu'il aurait été sage d'étudier et de comprendre. Tout en ne les ignorant pas<sup>115</sup>, il va passer outre puisque son but était d'introduire à tout prix la civilisation et le progrès dans les territoires conquis. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles le nouveau système d'utilisation et de classement de l'animal qu'il va prescrire dans le cadre de l'application de son modèle de rationalité agricole, n'a en général pas été compris par les indigènes parce qu'il bouleversait leur système de représentation du monde, et donc leurs propres catégorisations animales.

L'agriculture et l'élevage allaient donc devoir s'enrichir et s'associer : l'élevage fournirait des animaux capables de tirer des charrues et de produire de la fumure pour améliorer les sols ; l'agriculture produirait du fourrage pour nourrir ces animaux. Or, en agriculture, il est bien clair pour le colonisateur que le bétail doit tenir la première place, et que son utilisation rationnelle devra désormais conditionner l'évolution de la société indigène telle qu'il l'a projetée<sup>116</sup>. La volonté du colonisateur est sous toutes les plumes, dans toutes les déclarations : « Partout où les conditions s'y prêtent, l'association de l'élevage et des cultures est à rechercher pour le plus grand bien des deux<sup>117</sup>. » « Outiller l'indigène est une tâche qui s'impose. Nous avons totalement bouleversé ses conditions d'existence. (...) Nous devons chercher à rétablir cet équilibre en lui fournissant l'outillage qui augmentera sa puissance de production et la portera au niveau de ses besoins et ses charges<sup>118</sup>. » ; « Il serait souhaitable d'arriver à faire du cultivateur indigène un éleveur. (...) Il faut chercher à transformer l'indigène en un paysan attaché à sa terre ; il faut lui donner le sens de la propriété<sup>119</sup>. »

<sup>115</sup> De nombreux administrateurs et professionnels sur le terrain se sont intéressés à titre personnel ou ont été chargés de mener des enquêtes sur ces pratiques.

<sup>116</sup> Comme le confirme Korper en mission au Soudan en 1884-1885, *op. cit.*

<sup>117</sup> Anom, Agefom//815 FM, Commission spéciale de l'Agriculture. 7<sup>e</sup> séance janvier 1935, *Aide à l'agriculture indigène*, p. 3.

<sup>118</sup> Anom, Agefom//815 FM, *Rapport sur l'agriculture indigène au Togo*, par M. Codé, chef du service de l'Agriculture au Togo, *La Vulgarisation agricole dans nos colonies*, p. 6.

<sup>119</sup> Anom, Agefom//815 FM, Compte rendu de la 2<sup>e</sup> séance de la Commission spéciale de l'Agriculture, 12 décembre 1934, *Sur l'agriculture indigène*, p. 5.

Dans cette perspective, l'animal va devoir travailler, changer de statut, et coopérer avec l'homme d'une façon différente ; c'est ainsi qu'on peut lire dans les années 1860, à propos de l'attachement<sup>120</sup> des Peulhs à leurs troupeaux, et alors qu'ils pensaient que c'est faire souffrir les bêtes que de les faire travailler<sup>121</sup>, que le bœuf de « trésor improductif<sup>122</sup> » doit se changer en capital portant intérêt. Plus tard en Guinée en 1922, c'est encore la même logique qui fait déclarer au gouverneur Poiret que la solution aux problèmes agricoles qui se posent de façon récurrente dans la plupart des territoires colonisés, consiste à mettre les animaux au travail, considérant que justement sur ce territoire 800 000 bœufs, plusieurs milliers de chevaux et d'ânes sont un capital dormant, improductif qu'il faut valoriser<sup>123</sup>.

Sur le terrain, le colonisateur se rend compte rapidement que les animaux susceptibles d'être mis au travail, notamment les bovins<sup>124</sup>, ne sont pas adaptés aux tâches agricoles qu'on veut leur demander, car ils ne sont pas assez résistants, ni aux conditions climatiques difficiles, ni aux maladies, et particulièrement à la trypanosomiase qui sévit dans ces territoires. C'est pourquoi il va faire établir des inventaires des races en place mais en ne s'intéressant réellement qu'à celles susceptibles d'être améliorées, c'est-à-dire devenir aptes à être dressées et à tracter, même si quelques contemporains parmi lesquels P. Teissonnier en 1897, affirment déjà qu'il vaut mieux conserver des races indigènes pures « avec leur sobriété, leur facilité d'élevage et leur acclimatation parfaite » que de tenter des croisements avec des races étrangères issues des pays tempérés des colonisateurs<sup>125</sup>. En 1937, R. Malbrant, dans son rapport sur le Service de zootechnie en AEF<sup>126</sup>, manifeste la même position, à savoir qu'il n'y a pas d'intérêt à essayer de transformer l'animal en place en le croisant avec des reproducteurs d'Europe, car les éventuels bénéfices obtenus en matière de rendement ne compenseraient pas toutes les nouvelles contraintes générées par ces « améliorations ». Beaucoup de rapports constatent d'ailleurs que les géniteurs sélectionnés provenant de croisements avec des races indigènes succombent, fragilisés par le milieu hostile, le climat et les épizooties qu'ils engendrent à leur tour.

**120** Qualifié par le colonisateur d'irrationnel, de sentimental.

**121** E. C. C. Addrach, *Culture attelée en République populaire du Bénin*, Thèse de sciences et médecine vétérinaire, Daker, 1979.

**122** Docteur F. P. Ricard, cité par R. Tourte, *op. cit.*, vol. 3, p. 207.

**123** « Il faut demander le supplément d'énergie nécessaire, non aux hommes, mais aux animaux », R. Tourte, *ibid.*, vol. 4, p. 422.

**124** Le cheval souvent propriété de chefs ou de notables, élément de prestige, ne peut assurer de travaux aussi durs que le labour. Quant aux ânes, souvent dévolus au portage sur de longues distances, ils ne sont pas entourés des soins nécessaires leur permettant de participer à d'autres travaux plus difficiles, « Rapport annuel du service zootechnique et des épizooties de Côte d'Ivoire » pour l'année 1931 p. 15, Anom, FM Guernut//49, 1931, 1932, 1936.

**125** Cité par Tourte, *ibid.*, vol. 4, p. 160 ; P. Teissonnier avait été élève à l'École nationale d'horticulture de Versailles.

**126** R. Malbrant, « Rapport sur le fonctionnement du service zootechnique et des épizooties en Afrique équatoriale française pendant l'année 1937 », Anom, Agefom//161, p. 51.

De plus, il ne suffit pas seulement de chercher à façonner l'animal idéal adapté aux projets agricoles du colonisateur. Il va falloir également apprendre à l'indigène à s'occuper de cet animal et à satisfaire ses nouveaux besoins : il faut savoir lui dispenser des soins appropriés, être capable de le dresser, de l'atteler et d'utiliser la charrue, d'organiser la récupération, le stockage et les emplois de la fumure.

C'est ainsi que débute la longue histoire des tentatives d'introduction, disparition et réapparition de la culture attelée en Afrique subsaharienne, encadrée par l'administration coloniale et mise en œuvre sur le terrain *via* la vulgarisation agricole et la zootechnie (science de la production animale<sup>127</sup>) : les deux ayant pour but de faire adopter par le cultivateur indigène les principes cultureux qui régissent l'agriculture moderne.

Comment l'administration va-t-elle donc encadrer ce programme qui va consister, en ce qui concerne les animaux, à les transformer physiquement, à modifier leur relation à l'homme, à leur affecter de nouvelles missions, et donc à convaincre l'indigène de les traiter, et par conséquent de les ranger, autrement qu'il ne l'avait fait jusqu'à l'arrivée du colonisateur ?

Elle va agir dans plusieurs directions en prenant des mesures plus ou moins directives mettant toujours en avant néanmoins une volonté d'incitation, de persuasion, d'éducation et d'enseignement<sup>128</sup> :

- Par le quadrillage agricole : des circonscriptions agricoles vont être tracées<sup>129</sup> et parcourues par des tournées de vulgarisation destinées à faire adopter progressivement par le cultivateur indigène les améliorations proposées, et à évaluer leur mise en œuvre. Ces tournées faisaient partie intégrante du projet dit « d'intensification agricole et pastorale », élaboré au ministère et relayé par les gouverneurs<sup>130</sup>.
- Par la création de Services d'agriculture, d'élevage et de zootechnie chargés de toutes les questions relatives à la santé et à l'élevage du bétail, et de tous les moyens de conservation et d'amélioration des races d'animaux domestiques<sup>131</sup>. C'est dans ce

---

<sup>127</sup> E. Landais et J. Bonnemaire, « La zootechnie, art ou science ? Entre nature et société, l'histoire exemplaire d'une discipline finalisée », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 27, avril 1996, p. 23-44.

<sup>128</sup> On peut consulter de nombreux arrêtés témoignant des actions d'encadrement mis en œuvre par les pouvoirs publics dans la *Quinzaine coloniale* en ligne sur Gallica. Tous les rapports des services agricoles et d'élevage recensent de façon récurrente tout ou partie des différents items que nous allons évoquer, par exemple le « Rapport annuel du service zootechnique et des épizooties de Côte d'Ivoire » pour l'année 1931 déjà cité, p. 10-11.

<sup>129</sup> Voir par exemple pour le Sénégal l'article 4 de l'Arrêté du gouverneur général de l'AOF fixant l'organisation des attributions et le fonctionnement du service de l'agriculture et des forêts, *JO AOF* 28 décembre 1912 rectifié par *JO* 18 janvier 1913 : « La colonie du Sénégal est divisée en quatre circonscriptions agricoles », *Recueil Dareste*.

<sup>130</sup> Par exemple en Haute-Volta, la circulaire n° 1240 A du 30 avril 1931.

<sup>131</sup> Voir notamment, E. Landais, « Sur les doctrines des vétérinaires coloniaux français en Afrique noire », *Cahiers de sciences humaines*, 26 (1-2), 1990, p. 33-71.

cadre que de nombreuses enquêtes furent commanditées par le ministère des Colonies pour étudier et améliorer « les races intéressantes d'animaux<sup>132</sup> ».

● Par la création de nouveaux cadres pour accompagner l'indigène dans la construction d'une relation plus « moderne » avec l'animal :

- Des cadres d'enseignement et de contrôle<sup>133</sup> : écoles d'agriculture, fermes-écoles, fermes modèles, fermes familiales. Ces structures avaient pour but à la fois d'apprendre aux jeunes indigènes à soigner, atteler, conduire les animaux, à utiliser les instruments perfectionnés selon les méthodes agricoles modernes, et de développer l'étude et les conditions d'amélioration des races d'animaux en place<sup>134</sup> ;

- Des cadres pour faire circuler l'argent au moyen de prêts, d'où la création de crédits agricoles, de sociétés de prévoyance indigènes, de sociétés coopératives agricoles, etc., qui avaient en partie vocation à permettre aux indigènes d'acheter des animaux, du matériel et de le faire réparer<sup>135</sup>. L'administration a mis peu à peu en place un dispositif qu'elle ne cessera d'étendre et d'actualiser par décret, pour apporter une assistance technique, assurer une aide financière et la sécurité des conditions nécessaires au commerce tel qu'elle souhaitait le voir s'implanter ;

- Des cadres pour accompagner l'introduction des innovations, d'un côté par des mesures libérales pour exempter de droits de douane l'importation de machines agricoles, et d'un autre par des dispositions plus autoritaires mises en œuvre pour interdire par exemple à l'indigène l'utilisation de l'outillage traditionnel, par exemple la *bananga*, instrument aratoire à la main très répandu<sup>136</sup> ;

- Enfin des cadres pour stimuler la concurrence et l'émulation, du type primes et concours agricoles<sup>137</sup>, etc.

**132** Par exemple celle réalisée par Prunier, vétérinaire et chef du service zootechnique de la Haute-Volta en exécution de la dépêche ministérielle n° 5919 du 21 octobre 1924 relayée par la Lettre n° 1297 du 25 novembre 1924 du gouverneur général de la Haute-Volta, Anom, Agefom//139.

**133** Décret du 6 décembre 1905, portant organisation du personnel de l'agriculture dans les colonies, *Recueil Daresté*, 1906, p. 12 ; pour l'AEF, on peut consulter les dispositions de l'arrêté du 15 mai 1936 portant organisation du Service zootechnique et des épizooties ; et aussi pour une illustration concrète, Malbrant, 1937, *op. cit.* p. 48-49.

**134** À titre d'illustration, voir « Règlement de la ferme cotonnière de Kankan et de son école de labourage », Guinée française, 1926 ; le chapitre sur « Amélioration des races domestiques » du « Rapport du chef du Service zootechnique et des Épizooties de Guinée française » de 1933, p. 52 et s., Anom, Agefom//138, ou encore le « Rapport agricole » établi par le Service d'agriculture de la Haute-Volta en 1931, chap. VII, Anom, Agefom//139.

**135** Voir aux Anom, FM Guernut//49, Gouvernement général de l'AOF, Conférence consultative de l'élevage, chap. « Rôle et intervention des sociétés indigènes de prévoyance... », Dakar, 1936 ; « Mesures en vue de développer l'Économie rurale dans les territoires d'outre-mer », Agefom//139.

**136** À ce sujet on peut lire C. Seignobos et O. Lyebi-Mandjek, « La houe, la charrue et le billon », Y. Marzouk, C. Seignobos et F. Sigaut (Éds.), *Outils aratoires en Afrique : innovations, normes et traces*, Paris, Karthala, IRD, 2000, p. 54-68.

**137** Dans la plupart des rapports des Services de zootechnie et d'élevage, on trouve des références à l'organisation de concours agricoles et à l'attribution de primes, par exemple dans le « Rapport annuel pour la Guinée française », 1934, p. 20 : « Un concours agricole organisé par la Société de prévoyance s'est déroulé le 20 décembre 1934 à Goual (...). Il était présidé par le commandant de Cercle assisté du chef du Service zootechnique (...). Les bœufs de labour sont présentés individuellement sans que l'on puisse reconnaître efficacement leur qualité d'animaux tracteurs. », Anom, Agefom//138.

L'administration va agir très tôt dans toutes ces directions. Ainsi, la culture attelée et l'utilisation de la fumure furent expérimentées dès 1817<sup>138</sup>. En 1822, au Sénégal, le gouverneur Roger installa un véritable réseau de recherche-développement avec son centre principal (Richard Toll), ses stations secondaires ou sous-stations, ses points d'appui, ses fermes modèles, ses exploitants-correspondants, ainsi qu'un système de primes, de récompenses et de concours<sup>139</sup>. C'est lui qui déclara dans son plan de colonisation fondé sur la paix et l'agriculture qu'« il faut faire la guerre à coups de pioches<sup>140</sup> ». Il commanda dès 1822 des charrues en France, et préconisait des labours profonds et répétés et pas de *simples grattages*, ce qui signifiait « le dressage des bœufs en plus grand nombre possible, et l'emploi des charrues et des sarcloirs sans interruption (...)»<sup>141</sup>.

Des décennies plus tard, au Soudan, Korper, déjà cité, préconise lui aussi l'installation de stations agronomiques « d'une utilité indiscutable » et les présente comme une vraie idée nouvelle destinée à « faire comprendre aux indigènes l'importance de l'élevage bien entendu du bétail, question pour ainsi dire inconnue ici, et qui pourtant a une grande importance économique. » D'après lui, ces stations peu coûteuses feraient faire en peu de temps des progrès importants à l'indigène<sup>142</sup>. Ces installations, fermes modèles associées aux tournées de vulgarisation, font désormais partie intégrante du programme « d'intensification agricole » qu'on recommande cependant d'appliquer lentement et prudemment, en prenant bien garde de ne pas choquer les coutumes ancestrales : « si les modifications apportées sont trop brutales elles ne sont pas comprises par l'indigène qui, alors, ne fait rien pour en assurer le succès<sup>143</sup>. »

Mais c'est seulement par le décret du 6 décembre 1905<sup>144</sup> que l'on va réellement organiser le personnel de l'agriculture dans les colonies. Il fait suite à un rapport du ministre des Colonies qui dans une vision – qui peut être jugée irénique – explique que « partout où la culture apparaît, une colonisation méthodique s'établit. Le colon se fixe à la terre. Les richesses nouvelles qu'il a fait jaillir du sol et qui, jusqu'à ce jour, y étaient demeurées latentes, retiendront des générations successives sur ce patrimoine nouveau autour duquel les indigènes, abandonnant la vie nomade, viendront s'établir et se grouper. Mais l'agriculture coloniale ne s'improvise pas. Elle exige pour réussir d'être établie sur des bases solides encore mal organisées... Il faut mettre de l'ordre pour que le projet agricole civilisationnel élaboré pour les colonies réussisse. » Ce

<sup>138</sup> Boudet, 1969, *op. cit.*

<sup>139</sup> Tourte, vol. 3, *op. cit.*, p. 184. Le système d'attribution des primes tenait compte de la quantité de surfaces cultivées, du nombre des plantes, mais aussi de la qualité des cultures et des produits.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 178.

<sup>142</sup> Korper, « Mission agricole et zootechnique dans le Soudan occidental 1884-1885 », *op. cit.*

<sup>143</sup> « Rapport agricole », Haute-Volta, 1931, *op. cit.*

<sup>144</sup> *Recueil Dareste*, 1906, p. 12.

décret sera suivi de nombreux arrêtés des gouverneurs généraux pour promulguer et diffuser ces dispositions sur chaque territoire, et « organiser l'apprentissage et la vulgarisation agricole » (pour le Sénégal en décembre 1912, pour la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Niger et le Dahomey en 1913). Une école d'Agriculture sera dans la lancée créée en AOF par un décret du 14 janvier 1918<sup>145</sup>.

Une vingtaine d'années plus tard, un courrier ministériel daté de 1925 détaille encore une fois l'organisation et les missions des services zootechniques et de l'enseignement supérieur de la zootechnie en AOF : « On sait qu'une insistance répétée est absolument nécessaire pour obtenir du noir le renoncement aux errements ancestraux [c'est-à-dire le renoncement à son propre modèle de représentation du monde] particulièrement en matière d'élevage, d'autant plus que les 3/4 du bétail sont entre les mains de Peulhs, populations traditionalistes par excellence. Les vétérinaires doivent étudier les coutumes locales afin de ne pas les heurter de front, les conditions qui président à la production zootechnique ainsi que les modifications pratiques qu'il y aurait lieu d'introduire dans les méthodes indigènes pour arriver à une exploitation rationnelle des animaux domestiques. L'agriculture intensive nécessite l'entretien de troupeaux pour le travail et pour la fumure des terres. C'est la vulgarisation d'une forme de l'économie des animaux domestiques qui est à poursuivre. »

Mais, il y a apparemment une distance incommensurable entre la volonté du colonisateur d'imposer un modèle de développement et sa mise en œuvre sur le terrain. En effet, en parcourant les rapports des responsables de services agricoles et zootechniques, quel que soit le territoire concerné, mais aussi les nombreux articles scientifiques écrits sur la question<sup>146</sup>, le modèle d'organisation et de production proposé, ainsi que le nouveau processus de coopération homme-animal qui l'accompagnait, se retrouvent en butte à de nombreuses résistances externes des populations et du terrain, et internes, propres au fonctionnement de l'administration elle-même.

Un agronome, dans son « Rapport au gouverneur du Sénégal sur les cultures pendant l'année 1857 » constate que la culture attelée a été « oubliée » : « Évoquée [*sic*] de l'oubli où on la laissait depuis quarante ans, elle a reparu à Richard-Toll et y a excité des souvenirs ou de l'étonnement chez la plupart des Noirs<sup>147</sup>. » En réalité, les infortunes de réception de la charrue jettent partout le discrédit sur la culture attelée et la traction bovine qui vont connaître de nombreuses éclipses suivies de réapparitions. Tous ces efforts coûtent cher, ce qui explique en partie que les administrateurs sur le

<sup>145</sup> *JO AOF*, 17 janvier 1918.

<sup>146</sup> Plusieurs ont déjà été évoqués, on peut citer aussi M. Rounsard, « Le point sur la culture attelée et la motorisation au Nord-Cameroun », ou encore J. Peltre-Wurtz, « La charrue, le travail et l'arbre », *Cahiers ORSTOM*, vol. XX, n° 3-4, 1984, p. 613-631 et p. 633-646 ; G. Rémy, « Les leçons d'un échec : la culture attelée en pays Mossi (Haute-Volta) », *Cahiers d'études africaines*, vol. 12, n° 47, 1972, p. 512-519.

<sup>147</sup> Tourte, vol. 3, *op. cit.*, p. 200.

terrain soient assez réticents à réitérer et soutenir des expériences qui n'aboutissent à aucun résultat tangible<sup>148</sup>.

Le rapport annuel du Service de zootechnie concernant la Côte d'Ivoire en 1932 est obligé de rappeler que les lois d'alimentation, d'hygiène, de sélection et de reproduction sont toujours inconnues des propriétaires d'animaux, et que « le progrès commencera à se manifester le jour où l'indigène aura compris qu'il a dans son bétail, un capital qu'il peut faire fructifier, donc le jour où il sera vraiment propriétaire de son troupeau et de ses terrains d'élevage. C'est là le plus puissant facteur d'amélioration<sup>149</sup> ».

On n'hésite plus en 1935 à expliquer les retards et les échecs enregistrés par l'introduction de la culture attelée, non pas toujours par la mauvaise organisation de la distribution des charrues, mais parce que l'on ne se serait pas sérieusement attaqué à la cause réelle, à la cause première, c'est-à-dire au problème du cheptel. Il aurait fallu augmenter ce cheptel et donc mieux le nourrir et mieux le soigner, et pour cela développer les cultures fourragères, l'utilisation des fumures, et par conséquent faire évoluer les usages agricoles, en « améliorant de façon parallèle tous les facteurs de la production<sup>150</sup> ». En ce qui concerne justement l'amélioration des races existantes, et si l'on reprend l'enquête en Haute-Volta menée par Prunier en 1924, il ne s'est le plus souvent agi en réalité que de s'intéresser à celles qui réalisaient « le plus de perfectionnements zootechniques relativement au milieu<sup>151</sup> » et de délaissier les autres.

Le programme d'action du service zootechnique de l'AEF réaffirme de son côté en 1937 qu'il faut fatalement en arriver à l'association élevage-culture (on le rappelle, l'une des composantes fondamentales de notre modèle de production occidental) en organisant le plus tôt possible la collaboration entre les services Vétérinaire, Agricole et de l'Enseignement, afin de faciliter la réalisation d'un programme zootechnique applicable à l'ensemble de l'AEF : « La réalisation de ce programme implique un travail ingrat et de longue haleine (...) mais (...) le bénéfice qui peut être tiré de l'introduction de bétail dans des régions qui en sont dépourvues, suffit à le légitimer<sup>152</sup>. » Son rédacteur ajoute qu'il faut actuellement compter beaucoup plus sur les colons que sur les indigènes, car le métier d'éleveur ne s'improvise pas, impliquant non seulement une éducation préalable qui n'est pas simple, mais encore un penchant particulier pour le bétail qui « n'est pas précisément le fait des indigènes, dont la réaction naturelle en présence d'un bœuf domestique est généralement de fuir ».

---

**148** Tourte, vol. 4, *op. cit.*, p. 420-421.

**149** « Rapport annuel du Service zootechnique et des épizooties en Côte d'Ivoire, 1932 », Anom FM Guernut//49, *op. cit.*, p. 7.

**150** On trouve ces rappels dans le Rapport de M. Dumont sur « Amélioration technique de l'agriculture et amélioration de la situation économique de l'agriculteur », *op. cit.*, p. 2, p. 8.

**151** Prunier, chef du service zootechnique de Haute Volta, « Études des races intéressantes d'animaux de Haute-Volta », 1924, Anom, Agefom//139.

**152** Malbrant, 1937, *op. cit.*, p. 69.



Dans tous les territoires, le constat est le même, et un rapport de 1952 sur le Sénégal affirme même que sur 500 000 bœufs recensés par l'administration, 300 à peine sont correctement utilisés pour la traction. À la même époque, les commentaires accompagnant l'arrêté n° 5153 du 16 octobre 1953 du gouverneur, haut-commissaire au Cameroun, réglementant les conditions d'exercice du droit de pacage et de parcours dans les zones d'amélioration pastorale du Nord-Cameroun, soulignent encore que la transformation de l'indigène uniquement soucieux de son bétail en un pasteur prenant soin de son pâturage aurait des conséquences très heureuses<sup>153</sup>...

On le voit, il y a à l'évidence un problème entre les idées, leur application dans la réalité, et de fait, une défaillance de l'action : non seulement l'administration n'a pas toujours les moyens de mettre en œuvre ses desseins – les rapports réclament régulièrement des moyens et des ressources<sup>154</sup> –, mais elle a un fonctionnement sur le terrain parfois incohérent.

Le gouverneur Carde, dans sa circulaire déjà citée de 1930<sup>155</sup>, analyse d'ailleurs certaines des causes possibles selon lui de l'échec du projet agricole colonial en pointant les éventuelles discordes entre services générés par « l'obscurité des textes fixant leurs attributions ». Il veut parler en particulier de la répartition et du respect des responsabilités en matière de vulgarisation agricole, entre administrateurs et Établissements d'agriculture et d'élevage, et de « l'indispensable interpénétration de services appelés à collaborer périodiquement au même travail ». Seule cette coopération permettra d'« aborder avec aisance toutes les difficultés qui pourraient repousser dans un lointain avenir toute évolution tant soit peu marquée du producteur indigène. » Or nous sommes déjà en 1930 et les problèmes se multiplient.

Les inquiétudes sur les échecs de la méthode mise en œuvre par l'administration et le colonisateur pour introduire la culture attelée et faire travailler l'animal, affleurent dans tous les rapports, sans que jamais, ou c'est très rare, soit remis en cause le projet global. On ressasse, on demande seulement des améliorations, une plus grande collaboration des services, une intensification des infrastructures, des contrôles et des moyens.

Ces moyens manquent, et en 1926, on peut lire dans le rapport annuel du Service agricole de Haute-Volta que s'il importe en effet au plus haut point d'opérer immédiatement la vulgarisation, les agents européens de l'administration étant en nombre trop restreint pour agir efficacement, ils doivent être secondés par des indigènes qui entreront en apprentissage dans les fermes.

<sup>153</sup> Anom, FM 211col/136.

<sup>154</sup> « Rapport annuel du Service zootechnique et des épizooties en Côte d'Ivoire, 1932 », Anom FM Guernut/49, *op. cit.*, p. 6 « L'exemple devrait être donné par nos fermes qui, au lieu d'être abandonnées comme elles le furent au cours de l'année, devraient être équipées d'une façon moderne. Elles devraient posséder des lieux convenables, un abreuvoir d'eau potable, un silo pour la conservation des fourrages, des clôtures. »

<sup>155</sup> Carde, *op. cit.*

Un rapport équivalent concernant la Côte d'Ivoire déclare de son côté en 1931 que les facteurs biologiques et les facteurs sociaux doivent bien être associés pour que « l'animal culture » devienne rationnel, et qu'il est donc indispensable pour le perfectionnement des animaux domestiques, que les vétérinaires portent tous leurs efforts sur les facteurs biologiques et soient secondés par l'Administration.

A.-L. Boulmer, inspecteur en mission au Tchad à la même époque, rappelle les instructions du gouverneur Antonetti concernant le développement des cultures vivrières, puis celles du lieutenant-gouverneur De Coppet exprimées sous la forme de 23 circulaires en 1930, et 21 en 1931, toutes destinées à stimuler les chefs de circonscription dans l'exercice de leurs attributions économiques. Boulmer confirme la pression exercée sur les indigènes pour les amener à étendre et à varier leurs espèces cultivées et son échec. Selon lui, l'amélioration de ces cultures aurait été laissée depuis 1926 à un Service d'agriculture dont l'organisation est encore très rudimentaire et le personnel très réduit, en butte à « l'indifférence des indigènes pour nos procédés cultureux (...) notamment dans leurs expériences de traction animale, inconnue au Tchad, ou d'emploi des charrues dont un certain nombre a été distribué par l'administration. Des primes d'encouragement ont été distribuées aux agriculteurs, accordées avec parcimonie, ne semblent pas avoir eu non plus grand effet utile<sup>156</sup>. »

Enfin, Jean Pradel, élève de l'Enfom (École nationale de la France d'outre-mer), constate dans son rapport *L'Histoire et l'avenir de la vulgarisation des charrues au Soudan en 1948*<sup>157</sup>, que « certains articles du budget de la Société de prévoyance réinscrivent annuellement des crédits importants affectés à l'achat de charrues ou de pièces de rechange, et même pour l'achat d'animaux reproducteurs. Annuellement, ces crédits sont à peine utilisés et reportés fidèlement sur l'exercice suivant. Il semble que cette fidélité dans les chiffres, cette continuité dans l'intention, fassent oublier la désertion dans l'action. »

Un rapport de Dolmaire, administrateur en pays Lobi entre 1953 et 1957 (Haute-Volta), témoigne également de l'entêtement de l'administration et des professionnels de terrain à promouvoir coûte que coûte un progrès qui manifestement n'avait jusqu'alors enregistré que des succès fort limités. Cet administrateur analyse finement les raisons pour lesquelles le cultivateur demeure méfiant et rétif, en évoquant notamment ses tentatives pour montrer comment dresser des taureaux non castrés et faire des sillons droits, alors « qu'il y avait plus de cinquante ans que des charrues étaient dans les écoles communales... où elles restaient inutilisées<sup>158</sup>. »

On pourrait multiplier les témoignages d'une sorte d'aveuglement général de l'administration ; on se contentera de puiser encore dans le mémoire à charge de J. Pradel<sup>159</sup>, car il ajoute un facteur intéressant au dossier sur l'insuccès de l'imposition du modèle

<sup>156</sup> Anom, Fonds Alfred-Louis Boulmer, 111 APOM 2.

<sup>157</sup> Anom, FM 3Ecol/80/9.

<sup>158</sup> AROM, Paris, I. 2.8, M. Dolmaire, *L'Administrateur en pays Lobi*, 1953-1957, p. 14.

<sup>159</sup> Pradel, 1948, *op. cit.*

occidental en Afrique subsaharienne en matière agricole : le fait que les moniteurs et maîtres laboureurs, s'ils étaient bons techniquement, n'avaient pas eu de formation psychologique et qu'il leur manquait la compréhension, le doigté et la patience nécessaires pour éduquer les populations. Il pointait également l'émiettement et la discontinuité des efforts émanant souvent d'administrateurs éclairés, et vite abandonnés une fois que ceux-ci quittaient leurs postes. Enfin, il considérait tout simplement que la charrue avait été mise avant les bœufs : le cheptel était insuffisant, les méthodes de castration pour obtenir des bœufs peu appréciés des paysans, ce qui signifiait déjà un rapport faussé entre charrues et bœufs. Pour lui, l'entreprise de distribution de la charrue avait hypnotisé le colonisateur<sup>160</sup> et avait laissé de côté un ensemble de facteurs contingents qui rendaient impossible la réussite du programme : afflux de charrues disséminées au hasard, pénuries d'animaux adaptés, mauvaise utilisation de la fumure.

Les rapports réguliers, mensuels et annuels, rédigés par les responsables des différents Services, vétérinaires, agricoles et de l'Enseignement<sup>161</sup>, témoignent en général d'une grande difficulté à collaborer et à réaliser ensemble sur un long cours un si vaste programme, même s'ils ont pu être efficaces chacun dans leurs propres actions (par exemple dans la lutte contre les épizooties). Ils ne se contentent d'ailleurs pas de déplorer une absence de coopération, mais également le fait qu'ils n'étaient pas efficacement secondés par l'Administration qui ne les encourageait pas suffisamment, et de manière trop discontinue.

Ça n'empêche pas le colonisateur de poursuivre inexorablement jusqu'aux indépendances l'action éducative à l'occidentale, en préconisant dans certains cas des solutions qui semblent au moins relever de l'utopie ; c'est ainsi qu'on peut lire dans un rapport sur la vulgarisation agricole au Congo à la fin des années 1950<sup>162</sup>, qu'un centre de dressage de bœufs créé en avril 1959 va définitivement démontrer le profit que les indigènes peuvent tirer de la traction bovine qui va faire du paysan africain un véritable fermier. Dans ce but, on pourrait utiliser le cinéma ambulante : au lieu de montrer à l'indigène des panthères et des lions, combien on lui rendrait un plus grand service en lui diffusant des documentaires sur l'agriculture : en effet, « la Vulgarisation agricole doit être l'œuvre de fonctionnaires en très grand nombre qui n'ont pour tâche que celle-là. Ces fonctionnaires devraient disposer d'un statut qui leur permette de faire carrière entièrement dans la Vulgarisation. L'action de développement ne pourra s'épanouir que grâce à des animateurs placés aux différents échelons de l'organisation structurelle mise en place. Il faut en outre que les enseignants des écoles d'agriculture livrent une mystique du travail de la terre<sup>163</sup>. »

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>161</sup> On pourrait rajouter à la lecture de ces Rapports administratifs, celle des très intéressants carnets de bord des administrateurs, souvent conservés dans les Archives nationales des ex-colonies.

<sup>162</sup> F. Olassa, *La Vulgarisation agricole au Congo, 1959-1960*, Anom, 3Ecol/161/29.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 69.

Et même J. Pradel ne peut s'empêcher, à la fin de son mémoire, de faire des propositions apparemment libres de préjugés et prétendant respecter homme et usages, pour résoudre les problèmes liés à la vulgarisation de l'utilisation des charrues et à la reconversion animale. Il présente ainsi un projet dont on peine à évaluer la nouveauté par rapport à tous ceux déjà évoqués, consistant à organiser des villages de semi-colonisation, espèces de noyaux modèles de civilisation qui faciliteraient selon lui la surveillance et le contrôle, et garantiraient « une lutte efficace contre les tentations et les embûches du milieu naturel déserté<sup>164</sup> ». Arrêtons-nous néanmoins sur cette proposition et sur ce que l'expression « milieu naturel déserté » recouvre. Car, en effet, il faut bien aborder avant de conclure certains des bouleversements que le ressassement et l'imposition entêtée d'un tel programme ont pu causer à la société indigène et à son milieu naturel.

Les innovations agricoles coloniales ont considérablement bouleversé les paysages et la gestion des espaces partagés : les structures d'exploitation traditionnelles en symbiose avec les rythmes naturels et les conditions environnementales ont dû s'effacer devant l'introduction de nouvelles cultures, comme le coton et l'arachide, favorisées par les techniques modernes, ce qui a entraîné des défrichages massifs, une intensification de l'érosion aggravée par la pratique de labours trop profonds.

Les rapports entre les hommes eux-mêmes s'en sont trouvés transformés. Sous la pression du colonisateur, l'intégration qui tend à s'opérer entre élevage et agriculture, s'est faite au détriment du statut de l'éleveur, de son indépendance et de ses pratiques de nomadisation. Le paysan indigène est désormais subordonné au colonisateur de multiples manières, par l'enseignement sur les bêtes et la charrue qu'il est sommé d'acquiescer, mais aussi par les dettes qu'il contracte auprès de l'administration pour acheter et faire réparer le matériel qu'il doit désormais utiliser<sup>165</sup>. Dans les villages, où il est encouragé à passer de la culture vivrière à la culture de rente, les méthodes collectives très ritualisées vont faire place peu à peu à une exploitation plus individualiste. L'abandon d'un outil ou d'un procédé de culture qui paraissait auparavant rationnel, est perçu par l'indigène comme une rupture avec les forces mystérieuses de la nature auxquelles il était historiquement soumis. Ces ruptures vont entraîner des modifications notables, par exemple dans l'équilibre des couples, avec une nouvelle répartition du travail, mais aussi dans les comportements sociaux. En passant de droits collectifs à la propriété individuelle, l'indigène se retrouve attaché à une terre précise alors que la plupart des usages faisaient bouger les populations en fonction des fétiches des « chefs de terre ». Un fétiche consulté sur l'opportunité de l'introduction de la charrue dans un village, avait d'ailleurs déclaré qu'il s'agissait d'un engin néfaste qui écorchait la peau

---

<sup>164</sup> Pradel, *op. cit.*, p. 61.

<sup>165</sup> Sur les transformations liées à cette intégration, voir par exemple « Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique centrale : de la coexistence à l'intégration territoriale », *Espace géographique*, 2005/3, t. 34, p. 223-236.

des esprits de la terre et les rendaient hostiles aux hommes<sup>166</sup>. Le système traditionnel, organisé de telle sorte que personne ne puisse ni trop s'élever, ni trop s'enrichir, et que les plus jeunes demeurent en situation de respecter la parole des plus anciens, va se trouver contesté. En particulier, parce que la pratique coloniale qui consiste à éduquer au dressage de l'animal des jeunes garçons dans différentes fermes agricoles éducatives ne suffira pas à leur conférer, de retour dans leurs villages, l'autorité nécessaire sur les personnes plus âgées qui leur permettrait d'imposer les nouveaux savoirs acquis. Le colonisateur proposa de remplacer cette autorité par des moyens financiers indépendants des relations hiérarchiques suivis par la coutume, d'où là encore de forts bouleversements des équilibres séculaires. En Haute-Volta, les enfants se demandaient d'ailleurs pourquoi investir dans l'achat et le dressage de bœufs pour cultiver des plantations à la charrue, puisque le système matrilineaire, en cas de décès du père, réglait sa succession en faveur du frère de l'épouse : « c'était travailler pour rien<sup>167</sup> ! »

Enfin, ce sont évidemment les relations ancestrales avec les animaux qui sont affectées : de nombreuses races locales ont disparu car mal adaptées aux nouvelles méthodes agricoles ; des animaux qui jusque-là avaient été élevés pour le prestige qu'ils conféraient à leurs propriétaires ne représentent plus désormais le moyen de marquer sa place dans la hiérarchie sociale. En passant de moyen d'échange à objet de profit, ils vont occuper une autre place dans les relations interpersonnelles, et le dénouement progressif de leur lien symbiotique à l'homme va jouer son rôle dans la forte mutation sociale qui traverse encore les anciens territoires colonisés<sup>168</sup>.

Même après les Indépendances, on continue de croire à l'imposition d'un modèle qui a pourtant prouvé son caractère contre-productif. Ainsi Robert Badouin, professeur à l'université de Montpellier et spécialiste de l'économie rurale et du développement, évoque encore en 1965, dans un article sur la structuration de l'encadrement agricole en Afrique noire francophone, les mêmes problèmes demeurés irrésolus depuis le début de la colonisation agricole, à savoir comment assurer l'efficacité de structures d'encadrement se superposant à la société rurale traditionnelle ? Cet encadrement ne devant constituer, selon lui, qu'une solution provisoire destinée non pas à disparaître mais à s'effacer devant des formules qui assureront la promotion des agriculteurs avant d'attester que l'on est passé définitivement du cultivateur traditionnel au paysan authentique !

L'introduction de la culture attelée dans un grand nombre de territoires de l'Afrique subsaharienne s'est soldée par un échec, non seulement pour des raisons techniques ou par manque de moyens (ce qui a également joué), mais principalement parce qu'elle faisait partie intégrante, au même titre que les opérations de déclassement-

<sup>166</sup> Pradel, 1947-1948, *op. cit.*, p. 14.

<sup>167</sup> Dolmaire, 1953-1957, *op. cit.*, p. 14.

<sup>168</sup> Il faut lire à ce sujet C. Baroin et J. Boutrais, « Bétail et société en Afrique », *Le Lien au bétail, Journal des Africanistes*, 2009, 78-1/2, p. 9-52.

reclassement de l'animal qui l'ont accompagnée, d'un paradigme global de développement en partie inadapté aux territoires et aux populations concernés.

L'histoire de la colonisation agricole en Afrique montre en effet que le colonisateur et l'administration n'ont pas été en mesure de penser et d'ordonner le nouveau monde qu'ils s'étaient donné pour mission de « civiliser », autrement qu'avec les logiques, les images mentales, les définitions, les valeurs et les croyances qui constituaient leur propre paradigme de développement agricole. Deux représentations, deux modèles cohérents de vision du monde, deux manières d'ordonner les savoirs et les êtres, se sont trouvées confrontées.

Et même si l'administration a mis en place un dispositif réglementaire complet pour accompagner dans les colonies le développement de l'élevage et de l'agriculture selon un modèle déjà validé en Europe depuis plus de deux siècles, elle n'a pas été capable de mobiliser et de faire fonctionner ensemble les moyens et les ressources considérables nécessaires.

C'est néanmoins dans ce cadre réglementaire que le processus de dé-rangement de l'animal a été légitimé : l'animal symbole, l'animal investissement sociologique, devait devenir un « animal culture » rationnel et perfectionné, capable de contribuer à la réalisation du programme de développement colonial. Ce processus censé créer du progrès a suscité à la fois énormément d'incompréhension et de résistances du côté des indigènes, et de fortes controverses toujours actuelles chez les chercheurs et les professionnels chargés de le mettre en œuvre<sup>169</sup>. En effet, à mesure que le lien homme animal s'est vidé de sa symbolique, les logiques de coopération qui le mettaient en œuvre ont perdu peu à peu leur signification en évoluant vers de simples rapports de domination et de profit. Les rapports sociaux étant souvent tissés dans les sociétés indigènes à partir de la médiation entre l'homme et l'animal, les bouleversements apportés par le programme colonial agricole ont été profonds, d'abord avec la culture attelée, puis après-guerre, avec la conversion forcée de l'agriculture tropicale à la motorisation, nouvelle phase de l'interventionnisme de l'État colonial<sup>170</sup>.

**Dominique Taurisson-Mouret**

(UMR 5815 CNRS, université Montpellier 1)  
dominique.taurisson-mouret@univ-montpl.fr

---

<sup>169</sup> Citons par exemple un Rapport en 2009 de la FAO *Traction animale, une vue schématique*, qui veut promouvoir en Afrique subsaharienne un modèle associant « des tracteurs dans les grandes exploitations et la traction animale dans les petites fermes », <http://www.fao.org/ag/fr/magazine/0009sp1.htm> ou encore, P. Lhoste, « La traction animale en Afrique subsaharienne : histoire et nouveaux enjeux », *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 2004, vol. LVII, n° 3-4, p. 125-131.

<sup>170</sup> Là aussi un progrès dangereux ? Voir G. Charrière, « La culture attelée : un progrès dangereux », *Cahiers ORSTOM*, vol. XX, n° 3-4, 1984, p. 647-656, et pour le bilan de la motorisation en Afrique tropicale, C. Pessis, « La machine au secours de l'empire colonial. La mécanisation de l'agriculture et ses détracteurs en Afrique coloniale tropicale française », *op. cit.*, p. 138-157.